

Société de Commissaires
aux Comptes inscrite sur
la liste nationale des
Commissaires aux
Comptes, rattachée à la
CRCC de Lyon

ASSOCIATION
SAINTE THERESE FORMATION

ASTF
48 BOULEVARD THIERS
42000 ST ETIENNE

~~~~~

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020**

Société de Commissaires  
aux Comptes inscrite sur  
la liste nationale des  
Commissaires aux  
Comptes, rattachée à la  
CRCC de Lyon

**ASSOCIATION**  
**SAINTE THERESE FORMATION**  
**ASTF**

**48 BOULEVARD THIERS**  
**42000 ST ETIENNE**

~~~~~

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020

Aux adhérents de l'association

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Sainte-Thérèse Formation relatifs à l'exercice clos le 31 Août 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de détecter systématiquement toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Saint-Priest-en-Jarez
Le 8 Février 2021

Le Commissaire aux comptes
EUREX AUDIT

Jean-François AUCLAIRE
Associé



ASSOCIATION STE THERESE FORMATION (A.S.T.F)

48 boulevard Thiers

42000 SAINT-ETIENNE

SOMMAIRE
COMPTES ANNUELS 01/09/2019 - 31/08/2020

	Pages
- <i>Rapport de présentation</i>	1
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Détail bilan</i>	4 à 11
- <i>Compte de résultat</i>	12 et 13
- <i>Détail Compte de résultat</i>	14 à 19
- <i>Annexe</i>	20 à 25

Cabinet FONT-GUILLOT

Parc d'activités

du Crêt de Mars

42150 LA RICAMARIE

04 77 80 06 86

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/08/2020 12			Exercice N-1 31/08/2019 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Dépréciation	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires							
	Autres							
	Avances et acomptes							
	Total Immobilisations incorporelles							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains et aménagements de terrains							
	Constructions sur sol propre							
	Constructions sur sol d'autrui	4 848 435	3 134 767	1 713 668	1 883 249	169 581	9.00	
	Installations techniques, matériel et outillage	3 039 107	2 790 085	249 022	312 850	63 828	20.40	
	Autres	44 831	40 183	4 648	2 256	2 392	106.02	
	Immobilisations corporelles en cours	575 235		575 235	109 644	465 591	424.64	
	Avances et acomptes							
	Total Immobilisations corporelles	8 507 608	5 965 035	2 542 573	2 307 999	234 574	10.16	
	Immobilisations grevées de droit (prêt à usage)							
	Immobilisations financières							
	Participations	5 216		5 216	5 216			
	Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés	78 294	78 294						
Prêts	4 215		4 215	4 215				
Autres								
Total Immobilisations financières	87 724	78 294	9 431	9 431				
Total actif immobilisé (I)	8 595 332	6 043 328	2 552 004	2 317 430	234 574	10.12		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	10 220		10 220	8 389	1 831	21.83	
	Avances et acomptes versés sur commandes							
	Créances							
	Usagers (familles, élèves)	341 227	4 693	336 534	348 097	11 563	3.32	
	Personnel et organismes sociaux				600	600	100.00	
	Etat et autres collectivités publiques	172 028		172 028	153 485	18 543	12.08	
	Autres	12 008		12 008	1 562	10 446	668.56	
	Total créances	525 263	4 693	520 571	503 745	16 826	3.34	
	Valeurs mobilières de placement							
	Disponibilités	2 288 154		2 288 154	2 155 464	132 690	6.16	
Charges constatées d'avance	16 109		16 109	15 639	470	3.01		
Total actif circulant (II)	2 839 747	4 693	2 835 054	2 683 237	151 817	5.66		
TOTAL DE L'ACTIF (I+II)	11 435 079	6 048 021	5 387 057	5 000 666	386 391	7.73		

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1			
		31/08/2020	12	31/08/2019	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES	Fonds associatifs sans droit de reprise					
		Valeur du patrimoine intégré	171 303	171 303			
		Fonds statutaires					
		Apports sans droit de reprise	130 000		130 000		
		Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés	1 107 100	1 107 100			
		Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1 241 988	1 117 664	124 324	11.12	
		Total fonds associatifs sans droit de reprise	2 650 391	2 396 066	254 324	10.61	
		Ecarts de réévaluation					
		Réserves					
		Réserves statutaires					
	Réserves pour investissements						
	Réserves de trésorerie						
	Autres réserves	396 441	360 860	35 581	9.86		
	Total réserves	396 441	360 860	35 581	9.86		
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice	45 073	35 581	9 492	26.68		
	Total fonds propres	3 091 904	2 792 507	299 397	10.72		
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise					
		Apports avec droit de reprise					
Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés							
Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		1 191 766	1 036 202	155 565	15.01		
Total fonds associatifs avec droit de reprise		1 191 766	1 036 202	155 565	15.01		
Subventions d'inv. affectées à des biens non renouvelables							
Subventions d'équipement							
Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement							
Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires		187 691	215 242	27 551	12.80		
Autres subventions d'investissement							
Total subventions d'inv. affectées à des biens non renouvelables	187 691	215 242	27 551	12.80			
Droits des propriétaires (Prêt à usage)							
Total autres fonds associatifs	1 379 458	1 251 444	128 014	10.23			
	Total fonds associatifs (I)	4 471 362	4 043 951	427 411	10.57		
PROVISIONS	Provisions						
	Provisions pour risques						
	Provisions pour pensions et obligations similaires	54 337	54 014	323	0.60		
	Provisions pour gros entretien						
Autres provisions pour charges							
	Total Provisions (II)	54 337	54 014	323	0.60		
	Fonds dédiés (III)						
DETTES	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	209 325	233 547	24 222	10.37		
	Emprunts et dettes financières divers						
	Avances et acomptes reçus	12 445	17 530	5 085	29.01		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	218 956	240 754	21 798	9.05		
	Dettes fiscales et sociales	108 622	114 192	5 570	4.88		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	301 510	256 905	44 605	17.36		
	Produits constatés d'avance	10 500	39 773	29 273	73.60		
	Total Dettes (IV)	861 359	902 701	41 343	4.58		
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	5 387 057	5 000 666	386 391	7.73		

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/08/2020	12	31/08/2019	12	Euros	%
Produits d'exploitation						
Participation des familles	440 718		407 134		33 584	8.25
Participations de l'Etat et des collectivités publiques	602 431		558 271		44 160	7.91
Ventes de produits et marchandises, travaux, études	38 179		42 518		4 339	10.21
Produits des activités annexes	980 933		1 087 363		106 430	9.79
Subventions d'exploitation	222 536		248 516		25 980	10.45
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	7 542		6 788		754	11.11
Autres produits de gestion courante	74 987		129 247		54 260	41.98
Total I	2 367 327		2 479 838		112 511	4.54
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	31 898		34 640		2 742	7.92
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	458 035		520 366		62 331	11.98
Variation de stocks						
Autres charges externes	462 268		464 964		2 696	0.58
Impôts, taxes et versements assimilés	72 523		74 783		2 260	3.02
Salaires et traitements	688 372		727 836		39 464	5.42
Charges sociales	271 562		285 074		13 512	4.74
Dotations aux amortissements des immobilisations	331 479		316 981		14 498	4.57
Dotations aux dépréciations des immobilisations						
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant	4 693		1 716		2 977	173.45
Dotations aux provisions	6 149		5 885		264	4.49
Autres charges de gestion courante	18 480		2 011		16 468	818.73
Total II	2 345 459		2 434 256		88 797	3.65
Résultat d'exploitation (I-II)	21 868		45 582		23 714	52.02
Remboursement des frais sur opérations faites en commun (III)	3 707		5 432		1 725	31.75
Quote-part des frais sur opérations faites en commun (IV)						

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/08/2020	12	31/08/2019	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
De valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	8 456		5 034	3 423 68.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	8 456		5 034	3 423 68.00
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	7 129		7 910	781- 9.87-
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	7 129		7 910	781- 9.87-
Résultat financier (V-VI)	1 327		2 876-	4 204 146.15
Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	26 902		48 138	21 235- 44.11-
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	23 491		16 030	7 461 46.55
Sur opérations en capital	1 000			1 000
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Total VII	24 491		16 030	8 461 52.79
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	1 185		15 029	13 845- 92.12-
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Total VIII	1 185		15 029	13 845- 92.12-
Résultat exceptionnel (VII-VIII)	23 306		1 000	22 306 NS
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives (IX)	5 136		13 557	8 421- 62.12-
Total des produits (I+III+V+VII)	2 403 982		2 506 333	102 351- 4.08-
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	2 358 909		2 470 752	111 843- 4.53-
Solde intermédiaire	45 073		35 581	9 492 26.68
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
EXCEDENTS OU DEFICITS	45 073		35 581	9 492 26.68

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les travaux de rénovation situés 50 boulevard Thiers ont commencés sur l'exercice et devraient s'achever sur le prochain, avec une ouverture au public au 01/09/2021 .

Un emprunt d'un montant d'un million d'euros nécessaire au financement de ces travaux devrait être débloqué sur l'exercice 2020/2021.

Un apport de l'association Denis Jourjon, d'un montant de 130 000 € a déjà été perçu au 31/08/2020.

La crise sanitaire liée au COVID-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent des évènements majeurs au titre de l'exercice clos le 31/08/2020.

A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 aout 2020 sont comptabilisés et évalués en tenant comptes de ces évènements et de leurs conséquences.

Si certaines charges de fonctionnement ont été réduites pendant la période de fermeture de l'établissement au public, les financeurs (état, région) ont maintenu leurs dotations.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables préconisées par la FNOGEC dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité de l'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement de l'ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Informations générales complémentaires

La taxe d'apprentissage perçue pour 167 364 € est affectée pour 43 % sur les investissements et 57 % sur le fonctionnement.

Par mesure de prudence, les participations financières versées à l'AELP d'un montant global de 78 294 € sont provisionnées à 100 %.

Compte tenu de l'organisation de l'association, les trois cadres dirigeants s'entendent du Président, du Trésorier, et du Secrétaire. Ces trois fonctions sont remplies par des personnes physiques bénévoles. Il n'y a donc aucune rémunération allouée aux trois plus hauts cadres dirigeants de l'association.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Constructions sur sol d'autrui	4 814 463		33 972
Installations techniques et matériel d'activité	2 994 218		47 889
Matériel de transports	5 023		
Matériel de bureau et informatique	35 607		4 201
Immobilisations en cours	95 244		479 991
TOTAL	7 944 555		566 053
Participations	5 216		
Autres titres immobilisés	78 294		
Prêts	4 215		
TOTAL	87 724		
TOTAL GENERAL	8 032 279		566 053

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Constructions sur sol d'autrui			4 848 435	4 848 435
Installations techniques et matériel d'activité		3 000	3 039 107	3 039 107
Matériel de transports			5 023	5 023
Matériel de bureau et informatique			39 808	39 808
Immobilisations en cours			575 235	575 235
TOTAL		3 000	8 507 608	8 507 608
Participations			5 216	5 216
Autres titres immobilisés			78 294	78 294
Prêts			4 215	4 215
TOTAL			87 724	87 724
TOTAL GENERAL		3 000	8 595 332	8 595 332

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Constructions sur sol d'autrui	2 916 814	217 953		3 134 767
Installations techniques et matériel d'activité	2 681 368	111 717	3 000	2 790 085
Matériel de transports	5 023			5 023
Matériel de bureau et informatique	33 351	1 809		35 159
TOTAL	5 636 556	331 479	3 000	5 965 035
TOTAL GENERAL	5 636 556	331 479	3 000	5 965 035

Ventilations des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Constructions sur sol d'autrui	217 953				
Installations techniques matériel activité	111 717				
Matériel de bureau et informatique	1 809				
TOTAL	331 479				
TOTAL GENERAL	331 479				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour départ à la retraite	54 014	6 149	5 826	54 337
TOTAL	54 014	6 149	5 826	54 337

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
sur comptes clients	1 716	4 693	1 716	4 693
TOTAL	1 716	4 693	1 716	4 693
TOTAL GENERAL	55 730	10 842	7 542	59 030
Dont dotations et reprises d'exploitation		10 842	7 542	

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	4 215	4 215	
Autres créances familles élèves	341 227	341 227	
Impôts sur les bénéfiques	6 206	6 206	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	4 673	4 673	
Divers état et autres collectivités publiques	161 149	161 149	
Débiteurs divers	12 008	12 008	
Charges constatées d'avance	16 109	16 109	
TOTAL	545 587	545 587	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes éts crédit à plus de 2 ans à l'origine	207 617	24 825	107 847	74 946
Fournisseurs et comptes rattachés	218 956	218 956		
Personnel et comptes rattachés	34 657	34 657		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	43 263	43 263		
Impôts sur les bénéfiques	1 321	1 321		
Autres impôts taxes et assimilés	29 381	29 381		
Autres dettes	301 510	301 510		
Produits constatés d'avance	10 500	10 500		
TOTAL	847 206	664 413	107 847	74 946

Variation des fonds propres

Les fonds propres ont augmentés de 299 397 €.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions sur sol propre	Linéaire	10 à 50 ans
Constructions sur sol d'autrui	Linéaire	10 à 50 ans
Instal.tech.matériel activité	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau et informati	Linéaire	1 à 5 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les même

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	164 149
Disponibilités	5 560
Total	169 709

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 708
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 100
Dettes fiscales et sociales	61 605
Total	69 413

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	16 109
Total	16 109
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	10 500
Total	10 500

Subventions d'équipement

Subventions d'investissement perçues pendant l'exercice :

- Subvention région huisserie optique : 20 997 €
- Subvention région sécurisation portillon : 23 001 €
- Subvention Sheds T2 : 39 640 €
- Subvention région alarme : 16 563 €
- Subvention région scie à ruban : 3 728 €
- Subvention région renovation 50 bd Thiers (acompte) : 169 997 €
- Subvention taxe d'apprentissage 2017 : 32 135.39 €

Subventions d'investissement à percevoir :

- Subvention région compresseur : 3 866 €
- Subvention région accessibilité 50 bd Thiers : 26 173 €
- Subvention région renovation 50 bd Thiers : 56 935 €

ANNEXE

Exercice du 01/09/2019 au 31/08/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Montant garanti
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	207 617
Total	207 617

Détail des dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt du : CREDIT COOPERATIF LE 30/11/2012 (CPTE 164500)
Montant initial de cette garantie : 370 000
Montant restant dû en capital : 207 617
Date de fin d'échéance de la garantie : 01/12/2027
Nature de la sûreté réelle : GARANTIE SOLIDAIRE DE LA REGION RHONES ALPES
: A HAUTEUR DE 90 % DU CAPITAL RESTANT DU

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Celle-ci a été provisionnée pour un montant global de 54 337 euros.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
Personnel OGEC		38 743
Personnel Formation Continue		15 594
Engagement total		54 337

Hypothèses de calculs retenues

- Départ à la retraite à l'âge de 63 ans
- Taux d'actualisation : 0.68 %
- taux de progression des salaires : 1.50 %

**ASSOCIATION
SAINTE THERESE FORMATION
ASTF**

**48 BOULEVARD THIERS
42000 ST ETIENNE**

~~~~~

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES  
ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2020**

Aux adhérents,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

### **Convention soumise à l'approbation de l'organe délibérant**

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés de la convention suivante mentionnée à l'article L. 612-5 du code de commerce qui est intervenue au cours de l'exercice écoulé :

#### ***Apport réalisé par l'Association DENIS JOURJON***

L'Association DENIS JOURJON, propriétaire des locaux que vous utilisez au 48 Boulevard Thiers, a accordé à votre association un apport en trésorerie de 130 000 € au titre du financement des travaux immobiliers engagés.

*Administrateur concerné : Jean-Claude LE PETIT*

Par ailleurs, nous avons été informés de l'exécution au cours de l'exercice écoulé, de la convention suivante conclue au cours d'un exercice antérieur :

***Bail de location et bail à construction auprès de l'Association DENIS JOURJON***

L'association DENIS JOURJON met à disposition de votre association des locaux situés au 48 Boulevard Thiers. Le montant du loyer facturé sur l'exercice est de 46 947.50 €. La taxe foncière prise en charge par votre association au titre de ces locaux s'est élevée à 14 825 €. L'Association DENIS JOURJON met également à la disposition de votre association un terrain dans le cadre d'un bail à construction. Le montant du loyer facturé sur l'exercice est de 1 380.47 €.

*Administrateur concerné : Jean-Claude LE PETIT*

Fait à Saint-Priest en Jarez,  
Le 8 Février 2021

Le Commissaire aux comptes  
EUREX AUDIT

Jean-François AUCLAIRE  
Associé

